

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	SÉANCE ORDINAIRE DU 10 mai 2016
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE  Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 avril 2016 Nombre de présents 12	<p>L'An deux mille seize, le 10 mai à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.</p> <p>Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DUPARC Marie-Line, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre..</p> <p>Procurations : DEPREY Martine (procuration à DUPARC Marie-Line), ELIBOL Sabine (procuration à LEBLANC Romuald), GARCIA jacqueline (procuration à GAILLARD Hervé).</p> <p>formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine</p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Avant de débiter la séance, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux, l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour du conseil. Il s'agit du choix d'un prestataire pour la location d'un photocopieur pour l'école primaire et d'une décision modificative pour le camping. L'ensemble des conseillers présents donne son accord pour ces deux points supplémentaires.

Le PV de la séance du 14/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N°2016- 041- CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis avril 2012, un véhicule de service attribué au service technique de la ville était en location et que ce contrat arrivé à son terme le 25 avril dernier a été prolongé jusqu'au 25 octobre prochain afin de réfléchir à une location de véhicule électrique.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu en février dernier avec deux de ses adjoints, le manager entreprises et le conseiller commercial de RENAULT qui nous ont adressé un comparatif entre le coût de détention d'un Kangoo Express thermique et un Kangoo express électrique.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner ce tableau comparatif et de décider quel type de véhicule retenir à la location.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la formule de location d'un véhicule électrique dont les caractéristiques sont les suivantes =
 - *KANGOO ZE GENERIQUE Type 2*
 - *7 CV*
 - *Durée de la location = 48 mois,*
 - *Kilométrage maximum : 30 000*
 - *Loyer financier mensuel de 232.26 € HT (+ location de batterie et entretien)*
- **MANDATE** Madame le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2 (sur le principe de location)

Monsieur GAILLARD fait remarquer qu'il aurait souhaité qu'une réunion de la commission soit organisée avant le conseil avant de délibérer sur cette location.

Jacques BARBERET précise qu'une borne publique de rechargement électrique installée par le SICECO coûterait environ 1 000 € à la Commune.

N°2016- 042 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ARCHIVES ET D'OBJETS AVEC LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE COTE D'OR

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Pierre Marie GUERITEY travaille sur un projet d'exposition aux archives départementales de la Côte d'Or « Le Val de Saône monumental au XIXème siècle » et qu'à ce titre, le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or sollicite la mise à disposition de biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Saint-Jean-de-Losne, qui seront listés en annexe de la convention à intervenir. Il s'agit d'archives municipales (plans) et de divers objets religieux de la sacristie de l'Eglise Saint-Jean Baptiste (en accord avec l'abbé Theuret).

Un projet de convention qui organise et encadre la mise à disposition par la commune de ces biens patrimoniaux été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Cette exposition aurait lieu de novembre 2016 à octobre 2017 aux archives départementales à DIJON (8 Rue Jeannin), qui prendront à leur charge le transport et l'assurance des objets faisant l'objet de ce projet de convention et dont la mise à disposition s'effectuerait à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après examen du projet de convention,

- *DECIDE* d'autoriser cette mise à disposition telle que prévue ci-dessus,
- *AUTORISE ET MANDATE* Madame le Maire afin de signer la convention définitive de mise à disposition avec le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 043 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITES PHYSIQUES A LA BRIGADE FLUVIALE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Brigade Fluviale de Saint-Jean-de-Losne a sollicité la Mairie afin de bénéficier de la mise à disposition de la salle d'activités physiques (vestiaires et salle d'arts martiaux) pour y effectuer les entraînements opérationnels des militaires de la Brigade.

La mise à disposition serait cosignée avec la Mairie de Losne, également propriétaire de cette salle et avec le Président du club de Judo, utilisateur régulier du DOJO et prévoit une utilisation à titre gratuit les lundis et mardis de 8 h 00 à 12 h 00.

Les modalités de cette mise à disposition prendraient effet à compter du 1^{er} juin prochain pour une durée d'un an prolongée par reconduction express du bénéficiaire, après accord de chacune des parties et aux conditions prévues par la convention de mise à disposition, notamment en ce qui concerne les horaires, le maintien des locaux en situation de propreté, la bonne utilisation du DOJO, la responsabilité et la réparation des dommages...

Le Conseil Municipal, après examen du projet de convention,

- *DECIDE* d'autoriser cette mise à disposition de la salle d'activités physiques à la Brigade Fluviale, si la Mairie de Losne donne également son accord,
- *AUTORISE ET MANDATE* Madame le Maire afin de signer la convention définitive de mise à disposition avec Monsieur le Maire de Losne et le Président de l'ASVBD JUDO.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 044 DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1341(13) DETR	0.25	021(021) Virement de la section de fonctionnement	0.25
2031(20) Frais d'études	12 604.67	2031(041) Frais d'études	12 604.67
2313(23) Constructions	-12 604.67		
2313(041) Constructions	12 604.67		
TOTAL	12 604.92	TOTAL	12 604.92

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022(022°)Dépenses imprévues	- 7 150.25		
023(023) Virement à la section d'investissement	0.25		
615231(011) Voiries	7 150.00		
TOTAL	0	TOTAL	0

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 045 DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET CAMPING MUNICIPAL

INVESTISSEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2154(21) Matériel roulant	-250.00	021(021) Virement de la section de fonctionnement	-500.00
2188(21) Autres	-250.00		
TOTAL	-500.00	TOTAL	-500.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	-500.00	757(75) Redevances versées par fermiers	-500.00
TOTAL	-500.00	TOTAL	-500.00

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 046 TARIFS COMPLEMENTAIRES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2015-104, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été votés pour l'année 2016. Il était précisé que les associations ayant leur siège à Saint-Jean-de-Losne peuvent bénéficier d'une location à titre gratuit, une fois par an.

Cette gratuité, une fois par an, lors de manifestations organisées par les associations Saint-Jean-de-Losnaises dans la salle polyvalente a été discutée à plusieurs reprises en réunions d'adjoints, notamment en ce qui concerne les associations dont la vocation est la promotion de la Ville de Saint-Jean-de-Losne, et plus particulièrement son attractivité commerciale et touristique.

Il avait été décidé lors du conseil municipal du 28 janvier 2016 de réexaminer ultérieurement le nombre et les modalités de gratuité de la mise à disposition de la salle polyvalente pour ce type d'association.

Madame le Maire et les conseillers municipaux consultent à nouveau les tableaux de réservation de la salle polyvalente sur les trois dernières années ainsi que les tarifs pratiqués sur la commune avoisinantes afin de convenir éventuellement de nouvelles conditions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- MAINTIENT à une seule gratuité par an aux associations Saint-Jean-de-Losnaises pour les manifestations organisées à la salle polyvalente de la Ville,

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 047 INDEMNITE DE FONCTION DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2014-064 en date du 26 septembre, il avait été décidé l'attribution d'une indemnité de fonction au Maire, au taux de 41.71 % de l'indice brut 1015, sachant que le taux maximum pouvait être fixé à 43 % de l'indice brut 1015.

En vertu de l'article 3 de la Loi 2015-366 du 31 mars 2015, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonctions du maire sont fixées automatiquement au taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

Aussi, Madame le Maire propose à son conseil municipal le maintien du taux appliqué depuis septembre 2014, à savoir le taux de 41.71 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de fonction de Maire pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- DECIDE de maintenir le taux à 41.71 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du Maire de la Ville de Saint-Jean-de-Losne dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 048 CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES AD 72 ET AD 73 A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES « RIVES DE SAONE »

Considérant la délibération n°2015-121 du 8 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé le transfert en pleine propriété du bâtiment du Local Canoë-kayak situé sur les parcelles AD72 et AD73 de la commune de Saint-Usage, à la Communauté de Communes « Rives de Saône » à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui appartient à la Communauté de Communes, aux communes de Losne, Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne,

Considérant que ce terrain de la base René Coudor appartient à la Commune de Saint-Jean-de-Losne,

Il est proposé de fixer le montant de la cession de l'ensemble de ces deux parcelles (AD72 et AD73) à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes « Rives de Saône », afin que l'acte notarié définitif puisse être signé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- DECIDE de céder à l'euro symbolique à la Communauté de Communes « Rives de Saône », les parcelles AD72 et AD73 situés sur la commune de Saint-Usage et appartenant à la Commune de Saint-Jean-de-Losne,
- MANDATE Madame le Maire afin de signer tous les actes se rapportant à cette cession.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 049 AUTORISATION DE VENTE DE L'APPARTEMENT SIS AU 2 RUE MONGE (rez de chaussée)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'important patrimoine immobilier dont la commune est propriétaire, qui nécessite régulièrement des travaux d'entretien et lorsque cela est possible, il est judicieux de vendre des biens appartenant au patrimoine privé de la commune.

Considérant la délibération N°2015-116 relative au mandat de vente confiés au Cabinet Odile PERRIN pour la vente de l'appartement situé 2 Rue Monge au rez-de-chaussée, cadastré AB 136,

Considérant la proposition écrite en date du 6 avril 2016 du locataire actuel du logement ci-dessus indiqué et qui fait état d'une offre d'achat pour un montant de 60 000 € acte en main (frais de notaire inclus),

Vu l'estimation des domaines en date du 18/11/2015 qui fixe une valeur vénale du bien à céder à 59 000 € avec une marge de négociation de 10 %,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la vente de l'appartement sis 2 rue Monge,
- ACCEPTE la proposition faite pour un montant de 60 000 € acte en main (frais d'acte à la charge du vendeur, estimé à 5 300 €),
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 050 LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le photocopieur de l'école primaire nécessite encore une réparation dont le coût est trop important vu l'ancienneté du matériel. Aussi, la Mairie a lancé une consultation afin de louer un matériel neuf.

Trois fournisseurs (AXIOR, BOURGOGNE COPIE et BOURGOGNE REPRO) ont répondu à notre demande et ont fourni des propositions dont les offres ont été reprises dans le tableau récapitulatif fourni à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après et examen des propositions,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Approuve et accepte** l'offre présentée par la société BOURGOGNE REPRO de Saint-Apollinaire, pour un photocopieur CANON IR2520 neuf, pour un loyer mensuel de 30.00 € HT par mois, pendant 21 trimestres et dont le coût de la page noir et blanc est de 0.0055 € HT,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Commissions municipales :

Commission « Fêtes et vie associative, animations » : Jacques BARBERET parle de la prochaine braderie qui aura lieu le 11 juin et à laquelle peu de personnes sont inscrites pour le moment.

Il indique que pour la mise en place du marché nocturne, 4 personnes vont aider (Jacques BARBERET, Jean-François MERLE, Maurice PARANT et David BENOIT).

Pour la fête foraine de la fête patronale, Carine VIEUX va contacter les forains.

Le marché bienvenue à la ferme est en cours d'organisation et il aura lieu le dimanche 10 juillet.

Le forum des associations est reconduit cette année, à la date du 3 septembre à la salle polyvalente de 8 h à 18 h.

Commission « travaux » : Maurice PARANT indique que les travaux de l'Allée du Bastions des Charmilles sont presque terminés.

Il informe que des devis pour étaler les gravats derrière les terrains de tennis ont été sollicités, pour ensuite y mettre de la terre végétale.

Communications du Maire :

Madame le Maire tient à remercier la Communauté de Communes pour son intervention au niveau de l'entretien des différents terrains aux abords du Salon fluvial.

Hervé GAILLARD fait remarquer que les agents municipaux n'auraient pas tondu la parcelle réservée au camping-car alors qu'ils ont tondu vers la salle polyvalente.

Il signale aussi que le panneau situé en début de quai national pour l'interdiction de tourner n'est pas toujours retiré aussitôt le marché terminé.

Madame le Maire précise que concernant les travaux du Bastion des Charmilles qui sont pratiquement terminés, il va falloir être vigilant au niveau de la réception des travaux et signaler ce qui ne va pas. Madame le Maire est heureuse que ce projet de réfection de la voirie aboutisse.

Elle informe qu'elle a eu un contact avec un couple qui recherche un local afin d'y installer un magasin de pêche sur St-Jean et trouve l'idée intéressante pour le secteur.

Madame le Maire tient à remercier Martine DEPREY et Romuald LEBLANC pour le travail effectué pour le salon fluvial dont les retours sont particulièrement bons.

Elle informe qu'un agent contractuel a été recruté afin de remplacer une ATSEM à l'école maternelle pour cause de congé maternité.

Des diners insolites auront lieu en mai 2017 à Saint-Jean-de-Losne, suite à la convention signée avec H2O et l'atelier fluvial.

Les acteurs du fluvial sont inquiets au sujet de la fiscalité qui va leur être appliqué (nouvelle taxe) et qui risque de mettre à mal leurs activités professionnelles.

La cour de la mairie est en cours d'aménagement (plantations, jolis pots en céramique, bancs).

Hervé GAILLARD, Vice –président du Comité de Jumelage informe qu'une réunion du comité aura lieu le 11/05/2016 pour la préparation du voyage en Allemagne les 11 et 12 juin prochain.

L'ensemble des conseillers sont invités à participer à ce voyage.

Hervé GAILLARD précise que la société fermière pour le syndicat des eaux va être remplacée sur le secteur de St-Seine-en-Bâche, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien et Samerey pour une durée de 3 ans.

Béatrice COLLENOT signale que certains professionnels se sont plaints de ne pas avoir trouver d'hébergement sur place pour le Salon Fluvial et d'avoir eu à se loger à Dole et que c'était trop loin.

Carine VIEUX indique que la fête des voisins de la rue Carnot est lancée et que les invitations sont faites. La doyenne de la rue (92 ans) participera à cette fête.

David BENOIT souhaite qu'un panneau d'information vers la Maison LANVIN soit installé afin d'indiquer le camping municipal.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 50.

N°2016- 041- CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

N°2016- 042 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ARCHIVES ET D'OBJETS AVEC LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE COTE D'OR

N°2016- 043 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITES PHYSIQUES A LA BRIGADE FLUVIALE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE

N°2016- 044 DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL

N°2016- 045 DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET CAMPING MUNICIPAL

N°2016- 046 TARIFS COMPLEMENTAIRES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

N°2016- 047 INDEMNITE DE FONCTION DE MADAME LE MAIRE

N°2016- 048 CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES AD 72 ET AD 73 A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES « RIVES DE SAONE »

N°2016- 049 AUTORISATION DE VENTE DE L'APPARTEMENT SIS AU 2 RUE MONGE (rez de chaussée)

N°2016- 050 LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE PRIMAIRE